

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quatorze, le 15 décembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques (pouvoir de Mr PELLOUX Jacques).

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, Mme VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène), DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice , FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, BOUGUYON Yvan, BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien, COLLOMB Stéphane, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. Jacques MARTIN.

Délibération n° 2014/137

OBJET : STATION DE SKI DE SAINTE ANNE LA CONDAMINE – SORTIE DE L'ACTIF – CESSION D'UN BIEN.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que l'engin de damage de la station de Sainte-Anne devient vétuste.

CONSIDERANT la proposition d'achat dudit véhicule par la Société PRINOTH pour un montant de **20 000.00 €**

Après Délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de vendre ledit matériel au prix de **20 000.00 €**.
- **DIT** que la recette est inscrite au Budget Primitif 2014 – Service ski – Section Fonctionnement – Chapitre 77 – Article 775.
- **DIT** que ce bien sera sorti de l'actif en 2014 pour sa valeur résiduelle à savoir **51 074.49 €**.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe Ski 2014, Section Fonctionnement (en dépenses) chap 67- Article 675 – en recettes chap 77 – article 775, et Section Investissement (en recettes) – Chapitre 21 – Article 2182.
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures, à signer tous documents pour la bonne exécution des présentes décisions.

Ainsi Fait et Délibéré en séance, les Jour, Mois et An que ci-dessus.
Pour Extrait Certifié Conforme.

Le Président,
M. MARTIN Jacques

